

DEPARTEMENT  
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212705404-20200526-D2020-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2020

ARRONDISSEMENT  
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 19/05/2020

Séance du Mardi 26 Mai 2020

DATE D'AFFICHAGE

LE : 29/05/2020

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 19 mai 2020 s'est réuni le mardi 26 mai 2020, à 19 heures, en session ordinaire, publiquement en Mairie de Ste Geneviève lès Gasny sous la présidence de Mme Hélène MARTINEZ, Maire.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la réunion du conseil s'est déroulé en fixant un nombre maximal de 10 personnes autorisées à y assister en tant que public.

VOTANTS : 15 POUR

ABSENT(S) : 1

POUVOIR : 1

Étaient présents : M. GRUMBACH Yann, Mme VALLET Bénédicte, M. SCHROEYERS Jean-Yves, M. PETIT Jonathan, M. BEGUIN Serge, Mme ESPASA Claire, M. PONT Rémy, Mme PANCHOUT Isabelle, Mme DRAGEE Kalia, M. PARIS Alexandre, M. AIGNEL Reynald, Mme KONYA Lydia, M. MAZURE Christian.

Absents excusés : M. Tom KUBLER (pouvoir remis à Mme MARTINEZ)

Secrétaire de séance : M. GRUMBACH

Objet : Indemnités des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique soit pour la commune de SAINTE GENEVIEVE LES GASNY dont la population est comprise entre 500 et 999 habitants : 10.7%

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 26 mai 2020.

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

